

INSTRUCTIONS AUX ENQUETEURS

DEMOGRAPHIE

Remplir un questionnaire Démographie pour chacun des ménages enquêtés.

Bien distinguer le "ménage" de la "famille" :

- LE MENAGE est essentiellement composé du mari (le chef de ménage), de son épouse (ou de ses épouses) et de leurs enfants non mariés; mais on considère aussi comme ménage un individu isolé (par exemple un adulte célibataire ne vivant plus avec ses parents, ou bien un veuf ou une veuve vivant séparément de sa famille).

- LA FAMILLE correspond au groupe d'individus placés sous l'autorité d'un même chef de famille qui en est le responsable direct auprès de l'administration, notamment pour le paiement de l'impôt; en principe c'est le chef de famille qui est le gérant des biens familiaux; c'est lui qui décide des ventes, louages ou achats d'animaux, qui a l'initiative des dépenses familiales et qui détermine l'affectation des ressources.

- Le plus souvent le ménage correspond exactement à la famille; mais il peut arriver qu'une famille soit composée de plusieurs ménages (par exemple dans le cas de certaines familles de chefs où les enfants même mariés, demeurent avec leur propre ménage sous l'autorité de leur père), dans ce cas il faut distinguer combien il y a de ménages dans la famille et établir un questionnaire distinct pour chacun de ces ménages.

- NOM DU CHEF DE MENAGE: inscrire ici le nom du chef de ménage tel qu'il a été défini plus haut.

- N° DU MENAGE : inscrire ici le numéro d'ordre du ménage

dans la série que vous avez à faire; si par exemple votre série va de 1.001 à 1.999, le premier ménage enquêté portera le numéro 1.001, le deuxième portera le numéro 1.002, le troisième le numéro 1.003, etc.

- Z A P D'ENQUETE : c'est le nom du lieu (point d'eau ou village) où vous avez retrouvé le chef de ménage.

- SUBDIVISION DE RECENSEMENT : inscrire ici le nom de la subdivision ou du poste administratif où est recensé le chef de ménage; s'il n'est lui-même pas recensé inscrire le nom de la subdivision (ou du poste administratif) où sont recensés les autres C.M. appartenant à la même tribu ou fraction de tribu que le C.M. interrogé.

- APPARTENANCE GROUPE : inscrire le nom du groupe auquel appartient le chef de ménage.

- APPARTENANCE TRIBU : inscrire ici le nom de la tribu ou de la fraction à laquelle appartient le chef de ménage.

- APPARTENANCE ETHNIE : c'est la race de l'ensemble des membres de la tribu; on précisera le plus possible le nom de la race; par exemple pour les Peulhs: Peulhs Bororos, Peulhs Farfarous, etc...

- NOM DU CHEF DE TRIBU : inscrire ici le nom du chef de la tribu (ou de la fraction) à laquelle appartient le chef de ménage.

- NOM DU CHEF DE FAMILLE : inscrire le nom du chef de famille tel qu'il a été défini plus haut.

- EMPLACEMENT : c'est le nom du point d'eau, du village ou de la zone d'implantation ou de transhumance où se

trouve au moment de l'enquête le chef de famille tel que défini ci-dessus.

- DATE..... ENQUETEUR : inscrire ici la date à laquelle vous avez recensé le ménage et votre nom.
- DATE CONTROLEUR : le contrôleur inscrira lui-même son nom et la date à laquelle il aura procédé au contrôle de votre questionnaire.
- DATE..... VERIFICATION : la personne qui effectuera la vérification du questionnaire inscrira elle même son nom et la date de la vérification.

ANCIEN CHEF DE MENAGE : on inscrira ici le nom du chef du ménage dont faisait partie le chef de ménage que vous interrogez avant qu'il ne soit lui-même chef de ménage.

- ANCIEN CHEF DE MENAGE - LIEN DE PARENTE : indiquer le lien de parenté qui unissait le chef de ménage que vous interrogez au chef du ménage dont il faisait partie.

- DEPUIS COMBIEN DE TEMPS L'ACTUEL CHEF DE MENAGE EST - IL CHEF DE MENAGE ? Indiquer le nombre de mois ou d'années qui s'est écoulé depuis que le chef de ménage que vous interrogez est devenu à son tour chef de ménage.

- SI LE MENAGE COMPORTE PLUSIEURS QUESTIONNAIRES :
N° DE MENAGE..... NOMBRE DE QUESTIONNAIRES :

Si le ménage que vous interrogez se compose de plus de personnes qu'il n'y a de colonnes prévues sur le questionnaire, vous remplirez ^{ou} plusieurs questionnaires supplémentaires de façon à recenser tous les membres du ménage sans exception :

Vous reporterez alors le numéro du ménage sur chacun des questionnaires et vous indiquerez le nombre de questionnaires qui vous ont été nécessaires pour recenser le ménage.

- N° D'ORDRE DANS LE MENAGE : il s'agit du numéro d'ordre attribué à chacun des membres du ménage lors du recensement:

On commencera par le chef de ménage, puis sa première épouse, puis les enfants de cette épouse en commençant par le plus jeune, puis chacune des autres épouses suivie de ses enfants, puis les parents qui vivent avec le ménage, puis les étrangers ou les amis qui vivent avec le ménage de façon permanente, et enfin les visiteurs.

- NOM : inscrire dans chaque colonne le nom de chacun des membres du ménage dans l'ordre indiqué ci-dessus

PRENOM : inscrire dans chaque colonne le prénom de chacun des membres du ménage dans l'ordre indiqué ci-dessus.

- FILS DE : inscrire dans chaque colonne le nom du père de chacun des membres du ménage dans l'ordre indiqué ci-dessus.

- RELATION PARENTS : inscrire dans chaque colonne le lien de parenté qui unit chacun des membres du ménage au chef de ménage.

Si il s'agit de personnes non apparentées au chef de ménage, mais à un autre membre du ménage (par exemple des parents d'une épouse) on indiquera la parenté suivie du n° du membre de référence du ménage: exemple l'oncle de l'épouse N° 5 sera indiqué comme suit: (oncle 5). L'enfant d'un premier lit de l'épouse N° 2 sera indiqué : fils 2. etc...

s'il s'agit de personnes non parentes au chef de ménage ou à un membre du ménage, on précisera "ami" ou "étranger".

- PERMANENT OU VISITEUR : on précisera pour chacune des personnes recensées s'il s'agit d'un membre permanent du ménage ou d'un visiteur.
- VU OU NON VU : vous préciserez pour chacun des membres du ménage, si vous l'avez vu personnellement au moment de l'interrogatoire ou si les renseignements vous ont été donnés par une autre personne.
- NOTIE : pour chacun des membres du ménage que vous n'avez pas vu vous préciserez la raison qui les empêchait d'être présents lors de l'interrogatoire.
- SEXE : indiquer le sexe de chacun des membres du ménage.
- AGE : indiquer l'âge en années de chacun des membres du ménage; pour les enfants âgés de moins de deux ans on indiquera le nombre entier de mois révolus et on écrira "mois" en toutes lettres, par exemple 15 mois, ou 8 mois.
Dans le cas d'un nouveau-né n'ayant pas encore atteint un mois on inscrira "0 mois".
- SITUATION MARIAGEALE : indiquer pour chaque membre du ménage s'il est célibataire, Marié, Veuf, Divorcé, etc...
- ETHNIE : indiquer la race de chacun des membres du ménage Peulh, Touareg, Bouzou, Arabe, etc...
- CASTE SOCIALE : pour les Touaregs et Bouzous indiquer la caste sociale à laquelle appartient la personne interrogée: Marabout, Forgeron, Nobles, Vassaux, Affranchis, etc.
Pour les Peulhs on précisera le sous groupe racial; exemple: Peulhs Farfarous, etc...

- RELIGION, SECTE : on indiquera la religion des personnes en essayant de préciser pour les musulmans la secte à laquelle ils appartiennent.

- LIEU DE NAISSANCE: SUBDIVISION : on indiquera pour chacun des membres du ménage le nom de la Subdivision dans laquelle il est né.

S'il s'agit d'un étranger au Niger, indiquer le nom de son pays de naissance - Exemple: Nigéria, Haute Volta, Mali, etc...

- LIEU DE NAISSANCE: TRIBU : on indiquera pour chacun des membres du ménage le nom de la tribu dans laquelle il est né.

- ABSENT OU VISITEUR -MOTIF: lorsqu'un membre permanent du ménage est absent au moment de l'enquête on indiquera ici le motif de son absence.

De même, pour chacun des visiteurs présents dans le ménage au moment de l'enquête, on indiquera le motif de sa visite.

- ABSENT OU VISITEUR - DUREE : on précisera depuis combien de temps le membre du ménage est absent, ou depuis combien de temps le visiteur se trouve dans le ménage.

Si la durée est inférieure à 1 mois on précisera le nombre de jours (par exemple: " 22 jours" ou " 5 jours").

Si elle est supérieure à 1 mois, on précisera le nombre de mois (par exemple " 10 mois" ou " 3 mois" ou " 1 mois").

- ABSENT OU VISITEUR - LIEU : Dans le cas d'un membre absent du ménage on indiquera le nom du lieu ou à défaut celui de la tribu où il se trouve.

Dans le cas d'un visiteur on indiquera le nom de son lieu habituel de résidence, ou à défaut,

celui de sa tribu.

- INFIRMITE :

Si un membre du ménage est affecté d'une infirmité apparente (aveugle, sourd, muet, fou, paralyisé etc,) le mentionner ici.

- ACTIVITE PRINCIPALE :

Indiquer pour chaque personne la nature de son activité professionnelle principale, (par exemple: éleveur, forgeron, potier, tisserand, cultivateur, berger, chef de tribu ou de fraction, marabout, griot etc!..)

Les femmes s'occupant des travaux ménagers seront inscrites comme "ménagères"

Les enfants allant à l'école seront inscrits comme écoliers.

Pour les personnes ne se livrant à aucune activité professionnelle on inscrira la mention "néant"

- ACTIVITE SECONDAIRE :

Si une personne se livre accessoirement à une autre activité professionnelle on l'inscrira ici, en dessous de son activité principale.

- Ce sera par exemple le cas d'une ménagère exerçant à titre d'activité secondaire un artisanat tel que la poterie ou la vannerie; ou bien par exemple un éleveur accessoirement cultivateur ou inversement; ou encore un éleveur qui en même temps figure parmi les "notables" de la tribu

On inscrira "néant" pour les personnes n'exerçant pas d'activité secondaire.

- FEMMES :

Les questions relatives aux femmes porteront sur chacune des femmes du ménage

agées de 14 ans et plus, et des femmes mariées âgées de moins de 14 ans.

- NOMBRE DE MARIAGES:

Indiquer ici le nombre total de mariages contractés par la femme que l'on interroge.

- AGE AU 1er MARIAGE :

Indiquer, en nombre d'années, l'âge qu'avait cette femme au moment de son premier mariage.

- MODE DE DISSOLUTION DU MARIAGE ANTERIEUR :

Lorsqu'une femme a contracté deux ou plusieurs mariages indiquer ici le mode de dissolution du précédent mariage: divorce, décès, etc....

Dans le cas d'une femme n'ayant contracté qu'un seul mariage, inscrire un tiret si le mariage subsiste encore, et dans le cas contraire indiquer le mode de dissolution de ce mariage.

Mettre un tiret lorsque la femme n'a pas encore contracté de mariage.

- DUREE DU MARIAGE ACTUEL :

Indiquer depuis combien de temps la femme est mariée avec son époux actuel.

Préciser s'il s'agit de mois ou d'années.

Mettre un tiret si la femme est actuellement sans époux

- PARENTE AVEC L'EPOUX :

Indiquer le lien de parenté qui unissait éventuellement déjà la femme avec son actuel époux avant leur mariage.

S'ils n'étaient pas parents inscrire la mention "néant". Mettre un tiret si la femme est actuellement sans époux.

- NAISSANCES TOTALES :

Indiquer ici le nombre total d'enfants nés vivants et viables (enfants ayant crié à la naissance) de la femme que l'on interroge.

- DONT GARCONS:

Indiquer ici le nombre de garçons nés vivants et viables de la femme que l'on interroge.

- DONT FILLES :

Indiquer ici le nombre de filles nées vivantes et viables de la femme que l'on interroge.

- DECEDES - TOTAL :

Inscrire ici le nombre d'enfants déjà morts parmi ceux que la femme a mis au monde vivants et viables

- DONT GARCONS :

Préciser le nombre de garçons.

- DONT FILLES :

Préciser le nombre de filles.

- SURVIVANTS TOTAL :

Inscrire ici le nombre d'enfants mis au monde par la femme et se trouvant encore en vie au moment de l'enquête.

- DONT GARCONS :

Préciser le nombre de garçons survivants.

- DONT FILLES :

Préciser le nombre de filles survivantes.

- OBSERVATIONS :

Noter ici les remarques éventuelles qui vous paraîtront judicieuses.

EVENEMENTS DANS LES 12 DERNIERS MOIS -

1- DECES - DECES DANS LES 12 DERNIERS MOIS :

II s'agit de décès d'anciens membres du ménage au cours des douze derniers mois précédant le passage de l'enquête.

On mentionnera ces décès en commençant par le plus récent (N° 1)

- DECES - ANTERIEURS :

II s'agit des décès d'anciens membres du ménage ayant pu se produire dans le ménage au moins 1 an avant le passage de l'enquêteur.

On mentionnera d'abord le plus récent (N°1) sans aller au delà du troisième.

- DECES - NOM:

On inscrira ici le nom de la personne décédée.

- DECES - SEXE :

On inscrira ici le sexe de la personne décédée.

- DECES - AGE :

On inscrira l'age qu'avait la personne au moment de son décès en précisant s'il s'agit de mois ou d'années.

- DECES - PARENTE :

On indiquera ici la nature du lien de parenté qui unissait la personne décédée au présent chef de ménage.

- DECES - DATE :

On inscrira ici le nom du mois & le millésime de l'année où s'est produit le décès; par exemple: Janvier 63, Juin 62 etc...

2 . - NAISSANCES:

II s'agit exclusivement des naissances survenues au cours de la période de douze mois précédant la date de l'enquête.

Commencer par la naissance la plus récente.
En ce qui concerne les enfants mis au monde par une femme absente du ménage au moment de l'enquête, demander les renseignements correspondants au chef de ménage.

Inscrire ici le numéro d'ordre de la mère dans le ménage.

- NAISSANCES - N° DE LA MERE :

Si la mère est décédée au moment de l'enquête, inscrire les renseignements dans la dernière colonne (décédée)

- NAISSANCES - AGE DE LA MERE :

Inscrire ici, en nombre d'années revolues, l'âge qu'avait la mère au moment de la naissance de l'enfant

- SEXE DE L'ENFANT :

Indiquer le sexe de l'enfant: masculin ou féminin.

- MOIS DE NAISSANCE :

Préciser le mois et l'année au cours duquels a eu lieu la naissance; par exemple: décembre 62, ou février 63.....

- MOIS DE DECES :

Demander si l'enfant est encore en vie:

- si oui, mettre "EV" (encore en vie)

- si non, indiquer le mois et l'année au cours duquels l'enfant est décédé.

- Dans le cas d'un enfant mort-né, inscrire en toutes lettres la mention " mort né "